VOUS ETES BOURSIER
VOUS SOUHAITEZ DEVENIR PROFESSEUR
CANDIDATEZ A UN
EMPLOI D'AVENIR PROFESSEUR
(EAP)

LE PRINCIPE :

Un dispositif de promotion sociale et d'aide à l'insertion professionnelle dans les métiers de l'enseignement qui permet à des <u>étudiants boursiers</u> qui souhaitent devenir professeurs <u>d'exercer pendant leurs études des fonctions d'appui éducatif rémunérées</u> dans les écoles et les établissements scolaires publics et privés sous contrat.

LES CONDITIONS :

- Etre étudiant **boursier** sur critères sociaux de l'enseignement supérieur au titre de l'année universitaire en cours.
- Etre inscrit **en L2** – Peuvent être acceptées les candidats inscrits en L3 ou en M1.
- Etre âgé de **25 ans** au plus. 30 ans pour les étudiants reconnus en situation de handicap.

Priorité de recrutement :

- Etudiant inscrit en L2.
- Etudiant ayant résidé pendant au moins deux ans dans une zone urbaine sensible (ZUS) ou dans une zone de revitalisation rurale (ZRR), dans un département d'outre-mer ou à Saint-Barthélemy , à Saint-Martin ou à Saint-Pierre-et-Miquelon ;
- Etudiant ayant effectué au moins deux ans d'études secondaires dans un collège ou un lycée situé dans une de ces zones ou dans un établissement relevant de l'éducation prioritaire
- Etudiant effectuant leurs études dans une discipline connaissant des difficultés de recrutement des enseignants pour le second degré ou dans des disciplines ayant des besoins particuliers :

► *Soit lettres, mathématiques, anglais, allemand*

Aucune condition de nationalité n'est exigée pour l'obtention d'un EAP. Mais attention cette condition sera exigée pour le concours de recrutement et devra être remplie au plus tard à la date de la première épreuve des concours.

LE CONTRAT :

Nature et durée :

- L'EAP est un contrat de travail de **droit privé**

Il est conclu pour une durée déterminée d'un an, renouvelable, s'il y a lieu, dans la limite d'une durée totale de 3 ans (36 mois).

► Au titre de l'année 2012, le contrat est signé pour une période pouvant débuter à compter du 1er janvier et se terminant au 30 septembre (9 mois). A partir de la rentrée 2013, les contrats seront conclus à compter du 1er octobre.

Affectation :

- Ecole maternelle ou primaire. Enseignement public et privé sous contrat.
- Collège - Enseignement public et privé sous contrat.
- Lycée général, lycée professionnel ou lycée agricole. Enseignement public et privé sous contrat.

Durée du travail :

Travail à temps partiel : **12 heures hebdomadaires en moyenne.**

► *Il est possible de faire varier cette durée au cours de l'année scolaire afin de permettre à l'étudiant de suivre sa formation universitaire*

Congés et jours fériés : prévus par le code du travail

Les horaires et jours de travail sont compatibles avec la poursuite des études universitaires

Renouvellement du contrat :

- Avoir validé son année universitaire.

  ▶ En cas de redoublement, la possibilité de renouvellement est examinée au cas pas cas.

- Etre inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur.
- Etre boursier sur critères sociaux.
- Ne pas excéder une durée totale de 36 mois et ne pas dépasser l'âge limite de 25 (ou 30 ans).

Fin anticipée du contrat :

- En cas de réussite à un concours d'enseignant

ACTIVITES / MISSIONS :

- Accompagnement d'activités péri-éducatives complémentaires aux enseignements notamment dans le domaine scientifique ou pour les activités culturelles, artistiques ou sportives. Participation aux activités de soutien et d'aide ou d'accompagnement individualisé.
- Participation aux activités de soutien et d'aide ou d'accompagnement individualisées.
- Des activités pédagogiques d'appui aux enseignants (travail en petits groupes ; pour les L2 prise en charge progressive de séquences pédagogiques ; pour les M1 possibilité de participer à l'évaluation d'activités ...)
- Participation à la vie scolaire et à la vie de l'établissement (conseil des maîtres, conseil d'école, conseil d'administration, conseil pédagogique...)

Ces missions doivent être compatibles avec la poursuite des études universitaires, et en lien direct avec la préparation aux concours de l'enseignement. et en lien direct avec le projet professionnel de l'étudiant. . Les activités évoluent au cours des trois ans afin de se rapprocher des compétences exigées par le métier d'enseignant.

REMUNERATION ET AIDES FINANCIERES :

- 488 euros brut mensuels, soit **402 euros nets mensuels**
- Attribution, sur demande individuelle, **d'une bourse de service public** versée mensuellement pendant la durée du contrat et cumulable avec **la bourse de l'enseignement supérieur sur critères sociaux.**

  ▶ Pour l'année 2012-2013, son montant a été fixé à 217 euros par mois.

LE TUTORAT :

Les EAP bénéficient d'un tuteur qui accompagne l'étudiant dans sa formation progressive au métier.

Pour plus d'informations sur le dispositif :

Martine BOLUIX au 04.67.91.52.03 – mail : martine.boluix @ac-montpellier.fr
Geneviève MIRAVETE au 04.67.91.52.02 - mail : genevieve.miravete @ac-montpellier.fr

SI VOUS ETES INTERESSE (E), VOUS DEVEZ :

1 - RETIRER UN DOSSIER DE CANDIDATURE DANS VOTRE ETABLISSEMENT OU LE TELECHARGER SUR LE SITE DE L'ACADEMIE DE MONTPELLIER A L'ADRESSE SUIVANTE : www.ac-montpellier.fr
2- REMPLIR VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE
3- ADRESSER OU REMETTRE VOTRE DOSSIER A VOTRE UFR AVEC LES PIECES JUSTIFICATIVES AU PLUS TARD LE MERCREDI 12 DECEMBRE 2012 – 12 HEURES - DELAI DE RIGUEUR

Pour information : La commission d'examen des candidatures aura lieu le Mardi 18 Décembre 2012.

académie
Montpellier
direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Hérault
ministère
de l'éducation
nationale

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANDIDATURE A UN EMPLOI D'AVENIR PROFESSEUR (EAP)

■ **Je soussigné (e),**

Nom : ..... Nom marital : .....

Prénoms : .....

Adresse : .....

.....

Date de Naissance : ...../...../.....

N° Identifiant national étudiant : ...../...../...../...../...../...../...../...../...../...../...../

Adresse mél : .....@.....

N° de téléphone : ...../...../...../...../...../

■ **Droit à priorités de recrutement :**

- Résidence durant au moins deux ans dans l'une des zones ouvrant droit à la priorité oui ☐ non ☐
- Preuve de scolarisation pendant au moins deux ans dans un établissement scolaire situé dans l'une de ces zones ouvrant droit relevant de l'éducation prioritaire oui ☐ non ☐

■ **Etablissement d'enseignement supérieur :**
Composante :

Présente ma candidature à un emploi d'avenir professeur.
Si ma candidature est retenue, je préfère être affecté(e) :
(Vous pouvez indiquer un ordre de priorité)

Dans une école relevant du ministère
De l'Education nationale ☐

Dans un collège ou lycée relevant
Du ministère de l'Education nationale ☐

Je n'ai pas de préférence ☐

Dans un établissement d'enseignement privé :
école ☐ établissement du second degré ☐

Dans un établissement relevant du ministère
De l'agriculture ☐

■ **Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements et documents fournis**

Fait à , le Signature du candidat

Avis du Directeur de la Composante		
Fait à	**le**	**Nom, qualité et signature**

Documents à joindre à la candidature

1- Pièce d'identité justifiant l'âge du candidat ; le cas échéant, photocopie de la décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées reconnaissant le handicap du candidat

2 – Notification de bourse sur critères sociaux pour l'année en cours (celle qui précède l'année du recrutement)

3 - Attestation d'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur pour l'année en cours

4 – Soit une preuve de résidence durant au moins deux ans dans l'une des zones ouvrant droit à la priorité de recrutement (une zone urbaine sensible, ou une zone de revitalisation rurale, ou un département d'outre-mer, ou Saint-Barthélemy, Saint-Martin ou Saint-Pierre-et-Miquelon) ;

Soit une preuve de scolarisation (copie du bulletin scolaire ou certificat de scolarité) pendant au moins deux ans dans un établissement scolaire situé dans l'une de ces zones ou relevant de l'éducation prioritaire

5 – Lettre de motivation exposant le projet professionnel

6 – Copies des relevés de notes et des attestations de réussite obtenus dans l'enseignement supérieur

7 – Demande de bourse de service public (modèle annexe suivante)

Lors de la signature du contrat l'étudiant devra fournir son attestation d'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur et la notification de sa bourse sur critères sociaux pour l'année universitaire durant laquelle il est engagé.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie
Montpellier
direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Hérault
éducation
nationale

Demande de bourse de service public pour un emploi d'avenir professeur

Je soussigné (e),

Nom : ..... Nom marital : .....

Prénoms : .....

Adresse : .....

.....

Sollicite l'attribution d'une bourse de service public si ma candidature à un emploi d'avenir professeur est retenue.

La bourse de service public constitue une aide aux étudiants qui s'engagent à préparer et à se présenter aux concours de recrutement d'enseignants du premier et du second degré. La bourse de service public est versée mensuellement pendant la durée du contrat. Son montant est fixé par arrêté. Pour l'année 2012-2013 elle est de 217 euros par mois. Le versement de la bourse s'achève en fin de contrat. Il est également interrompu si le contrat est rompu de manière anticipée ou en cas de non respect des obligations de préparation et de présentation d'un concours de recrutement d'enseignants. Le recteur peut ordonner le reversement de tout ou partie des sommes en cas de non respect de ces obligations. La bourse de service public est cumulable avec la bourse de l'enseignement supérieur sur critères sociaux.

Fait à , le Signature du candidat